

PLR/FDP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 49.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Remy (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 44.

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). Total: 8.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

Postulat N° 2019.07 Martin Tschopp/Hugo Raemy (création dans l'administration cantonale de places de travail supplémentaires pour les handicapés)

Prise en considération¹

Tschopp Martin (PS/SP, SE). Ich danke dem Staatsrat dafür, unser Postulat betreffend der Schaffung von zusätzlichen Arbeitsplätzen für Menschen mit Behinderungen in der Kantonsverwaltung anzunehmen. Mit der Annahme der fünften IV-Revision vom Frühjahr 2007 sind alle Arbeitgeberinnen und Arbeitgeber, nicht nur die Kantonsverwaltung, ein «Commitment» einge-

gangen, nämlich Arbeitsplätze für Menschen mit Behinderungen zu schaffen. Dies war ja der fettgedruckte Slogan aller, die die IV-Revision abgelehnt haben. Der Staatsrat hält in seiner Antwort auf unser Postulat fest, dass diese Antwort gleichzeitig als Bericht gilt. Dem können Kollege Raemy und ich gut Folge leisten.

Trotzdem habe ich noch einige Bemerkungen sowie die eine oder andere Frage: In unserem Postulat haben wir den Staatsrat gebeten, uns aufzuzeigen, welche Direktionen in der Kantonsverwaltung Stellen für Menschen mit Behinderungen anbieten. Diese Auflistung, bzw. ein entsprechender Hinweis fehlt in seiner Antwort. Herr Staatsrat Lässer hat vielleicht die eine oder andere Information oder wird uns eine solche Auflistung noch nachliefern. Gerade aufgrund einer solchen Übersicht kann gewährleistet werden, dass sich alle Amtstellen darum bemühen, Menschen mit Behinderungen anzustellen. Es erlaubt uns allen auch, besser zu beurteilen, ob der Kanton den Anteil von 2% aller im Personaletat genehmigten Stellen erreicht hat oder nicht. Ich finde es deshalb sehr schade, dass die Verwaltung nicht in der Lage ist, Transparenz darüber zu schaffen, wie sich die Stellen für Menschen mit Behinderungen zusammensetzen, bzw. wieviele Personen es genau sind. Es müssen meiner Meinung nach Instrumente bereitgestellt werden, die es ermöglichen, klarere Aussagen über diese Frage zu geben. Dies kann über das Personalinformationssystem des Personalamtes geschehen. Ich bin mir bewusst, dass dies keine leichte Aufgabe ist, konnte doch beispielsweise auch die Bundesverwaltung bis heute in diesem Bereich keine verlässlichen Zahlen liefern.

Ich finde es sehr gut, dass der Staatsrat und das Personalamt im Bereich des «Care Management» eine wichtige Frage an die Hand genommen haben. Die Früherkennung und die notwendigen Massnahmen daraus sind aber das Eine. Dass Kadermitarbeitende die Probleme und Situationen insbesondere im Bereich des Anwesenheitsmanagements umgehend und richtig einschätzen können, scheint mir von sehr zentraler Bedeutung zu sein. Ich wünsche mir, auch im Wissen darum, wie schwierig es ist, alle Führungskräfte einer so grossen Organisation wie der Kantonsverwaltung für eine solch wichtige Fragestellung zu sensibilisieren und zu schulen, dass es trotzdem gelingt, möglichst viele neue Fälle von Menschen, die Hilfe, die Unterstützung, die Beratung brauchen, zu erfassen und einer guten Lösung für alle Beteiligten zuzuführen.

Ich habe eine letzte Frage: Es sind mir Fälle von Lehrpersonen bekannt, die psychisch angeschlagen sind, viele Abwesenheiten haben und trotzdem ohne jegliche Hilfe seitens der Schule weiter unterrichten, und dies zum Nachteil der Schülerinnen und Schüler. Es handelt sich dabei um Lehrpersonen in Gymnasien der Stadt Freiburg. Ich kann mir vorstellen, dass gerade bei der Lehrerschaft viele solche Fälle schlummern. Sind die Lehrerinnen und Lehrer ebenfalls in diesem Projekt «Care Management» integriert? Falls nicht, was gedenkt man für diese Angestellten des Kantons in naher Zukunft zu tun? Dies scheint mir eine wichtige Frage zu sein, machen doch die Lehrpersonen den grössten Etat des Staatspersonals aus. Zudem sind diese Personen einer sehr grossen Belastung ausgesetzt. Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, unser Postulat zu

¹ Déposé et développé le 11 mai 2007, BGC p. 623; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, BGC p. 1535.

unterstützen, wie dies der Staatsrat in seiner Antwort ebenfalls postuliert.

Raemy Hugo (*PS/SP, LA*). Auch ich danke dem Staatsrat für die positive Antwort auf unser Postulat. Gemäss dieser sind in der Kantonsverwaltung gegenwärtig etwas über hundert Personen mit einer Behinderung angestellt, 38 über den speziellen Voranschlagskredit. Herr Tschopp hat ausgeführt, dass man hier bei diesen Zahlen nicht ganz sicher ist. Bei einem Personaletat von rund 8000 Personen entspricht dies einem Anteil von rund 1,25%. Wir alle kennen die Integrationsanstrengungen, welche bereits heute unternommen werden. Der Staatsrat widmet einen grossen Teil seiner Antwort dem Projekt zur Einführung eines «Care Managements»: Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in einer Notlage zu unterstützen, lange Abwesenheiten zu vermindern oder zu verhindern, dass diese Menschen ganz aus dem Berufsprozess aussteigen und von einer IV-Rente leben müssen. Wie dies Martin Tschopp bereits gesagt hat, befürworten wir dieses Projekt zur Früherkennung von gefährdeten Personen natürlich voll und ganz, insbesondere auch die präventiven Massnahmen, mit welchen die physische und psychische Gesundheit der Angestellten erhalten oder verbessert werden soll. Mit unserem Postulat möchten wir den Staatsrat jedoch auffordern, die Anstellung von behinderten Personen auch weiterhin, oder noch vermehrt aktiv zu fördern. Der von uns geforderte Satz von 2% aller im Personaletat genehmigten Stellen kann ein erstes Etappenziel darstellen. Der Staatsrat bezieht sich in seiner Antwort mehr auf den finanziellen Aspekt. Ein garantierter Satz von 0,15% der gesamten Lohnsumme, welche für Eingliederungsmassnahmen zur Verfügung gestellt werden soll, ist sicher eine gute Basis, aber auf lange Sicht ausbaufähig. Der Staat muss Verantwortung übernehmen und mit gezielten Massnahmen die Eingliederung von Menschen mit psychischen und physischen Beeinträchtigungen fördern und somit eine Vorreiterrolle spielen. Dazu gehören auch bauliche Massnahmen, welche eine Anstellung von körperlich behinderten Menschen erst möglich machen. Wichtig ist auch die Betreuung von behinderten Menschen, welche besonders bei psychischen Beeinträchtigungen sehr intensiv sein kann. Es braucht also eine echte Integration, qualifizierte Arbeitsplätze und das kostet Geld. In diesem Sinne lade ich Sie ein, unser Postulat zu unterstützen. Auch wenn der bereits vorliegende Bericht etwas kurz ausgefallen ist, sind wir doch damit einverstanden. Wir werden die Entwicklung in den kommenden Jahren aufmerksam im Auge behalten und den Staatsrat an seinen Taten messen. Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Thürler Jean-Pierre (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le postulat P2019.07 de nos collègues Tschopp et Raemy concernant la création, au sein de l'administration cantonale, de places de travail supplémentaires pour les personnes handicapées. Il convient d'emblée de souligner la politique en la matière pratiquée par le Conseil d'Etat qui va à notre avis dans le sens des postulants.

En effet, le crédit budgétaire alloué à ces postes, de 700 000 francs en 1996, a augmenté à 2,1 millions en 2008. C'est déjà un effort particulier bien qu'il soit pleinement justifié à la faveur des personnes concernées.

Dans ce sens, nous relevons également avec satisfaction le souhait du Conseil d'Etat d'investir dans la prévention, ce qui, à l'évidence paraît être une mesure appropriée tant pour le bénéficiaire que pour l'employeur.

Enfin, nous prenons acte que le Conseil d'Etat, hormis les mesures de prévention, n'entend pas relâcher ses efforts en matière d'intégration des personnes handicapées. Nous soutenons bien évidemment cette volonté exprimée.

Avec ces quelques considérations, le groupe libéral-radical s'en tiendra aux conclusions du Conseil d'Etat qui font office de rapport.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Spätestens nach der Abstimmung zur 5. IV-Revision im vergangenen Juni und den im Vorfeld von verschiedenen Seiten gemachten Versprechungen in Sachen Integration ist wohl allen klar, was Arbeitgeber, allen voran staatliche Arbeitgeber, für einen Auftrag haben. Kollege Martin Tschopp hat es auch schon erwähnt. In der Antwort zum vorliegenden Postulat führt die Freiburger Regierung aus, was sie für Menschen mit Behinderungen in der Kantonsverwaltung bis heute getan hat und weiter tun will. Der Staatsrat schreibt sogar: «Was die Unterstützung und die Eingliederung behinderter Personen betrifft, ist der Kanton Freiburg also alles andere als ein schlechter Schüler, und der Staatsrat beabsichtigt, den eingeschlagenen Weg weiterzuverfolgen.» Diese Aussage hat die Fraktion Mitte-Links-Bündnis etwas erstaunt, fehlen doch im vorliegenden Bericht zur Beurteilung dieser Behauptung jegliche Vergleichsmöglichkeiten mit anderen Kantonen. Eine Beurteilung, ob ein Schüler schlecht, mittelmässig oder gut ist, hängt doch immer auch vom Vergleich mit einer repräsentativen Stichprobe, etwa einem Klassenverband, ab. Wir hätten uns daher gewünscht, dass der Staatsrat, wenn er in seiner Antwort auf das Postulat schon gleich den Bericht mitliefert, etwas ausführlicher gewesen wäre, das heisst, in der vorliegenden Antwort auch Vergleichsdaten, im Sinne von «Best-Practice-Ermittlungen» (wir haben in der Antwort auf dieses Postulat mehrmals englische Bezeichnungen gehört und weil sie heute üblich sind in der Wirtschaftssprache, habe ich mir erlaubt, diese zu gebrauchen) zur Verfügung stellen würde. In diesem Sinne sind wir für die Überweisung des Postulates. Wir danken dem Staatsrat für seine Bemühungen zur Integration von Menschen mit Behinderungen in der Kantonsverwaltung. Wir bitten ihn, diese fortzusetzen, noch besser zu werden und sich in Zukunft auch bei anderen Kantonen zu erkundigen, wie dort die Integration umgesetzt und mit welchen finanziellen Mitteln sie unterstützt wird.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné attentivement le postulat Tschopp/Raemy et la réponse du Conseil d'Etat. Il par-

tage le souci des postulants en matière d'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail. Il tient à saluer les efforts entrepris par le Conseil d'Etat dans ce domaine. Il ne peut qu'encourager celui-ci dans sa démarche de poursuivre sa politique en la matière. Il souhaite toutefois que les investissements ne soient pas concentrés uniquement sur la prévention, mais également sur l'intégration. Même si une bonne prévention est essentielle, il ne faut pas oublier les personnes déjà touchées par un handicap physique, comme une surdité, des troubles de la vue, des problèmes moteurs ou par un handicap psychique ou mental. Il est important que ces personnes puissent, dans toute la mesure du possible, accéder au monde du travail.

A l'appui de ces remarques, le groupe démocrate-chrétien vous recommande d'accepter ce postulat.

Maintenant, que j'ai terminé avec ce rapport de groupe, permettez-moi encore une petite réflexion toute personnelle. J'ai utilisé un mot repris du langage courant, qui a été plusieurs fois utilisé dans les interventions précédentes, sorti également du texte qui nous est soumis, qui est le mot «intégration».

A mon avis, ce mot ne devrait pas avoir à exister dans ce domaine. Les personnes handicapées font partie de notre société. Elles partagent notre vie quotidienne et ne devraient pas à y être intégrées. Nous sommes tous ici aujourd'hui dans cette arène politique. Si l'un de nous devait – et Dieu sait que je ne le souhaite à personne – devenir un jour handicapé, devrait-il alors porter l'étiquette de «personne intégrée» parmi nous?

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Les coûts exponentiels de l'AI ont déjà donné lieu, à de nombreuses reprises, à des discussions très denses au niveau du Parlement fédéral et au niveau de la population suisse: 1,6 milliard de déficit cette année; 10 milliards environ de dettes avec le pot plus ou moins commun de l'AVS et toutes les conséquences que l'on connaît. Cela a impliqué que l'OFAS n'a pas attendu la 5e révision de l'AI pour anticiper un certain nombre de mesures, à savoir la diminution d'octroi de nouvelles rentes. La décision a été prise cet été et, depuis plus d'une année à une année et demie, il y a déjà une diminution notoire de 20 à 30% des nouvelles rentes de l'AI, ce qui est très bien. Cela diminue un certain nombre de charges. Mais ce qui est très regrettable, c'est le devenir de ces personnes qui n'ont plus droit à des rentes de l'AI, si elles ne peuvent pas être intégrées professionnellement. C'est l'objectif de cette 5e révision et je pense que nous devons y souscrire dans le sens où il faut permettre à ces personnes d'exercer une activité.

Dans ce sens, je remercie le Conseil d'Etat de la réponse qui nous est donnée et des efforts qui sont entrepris dans ce domaine. Je souligne particulièrement le fait que la garantie du maintien du taux de 0,15% de la masse salariale, qui représente 1,9 million au budget 2008, est un effort considérable, même si on nous précise que, malgré le fait qu'on ait introduit un «care management» l'un n'ayant rien à voir avec l'autre, c'est toujours une disposition qui est bonne à prendre. J'aimerais rappeler un certain nombre de choses. Si l'on parle d'intégration de personnes en situation de handicap, il y a d'abord des mesures de prévention à prendre pour empêcher – et c'est l'essentiel – que des

personnes deviennent handicapées. Malheureusement, et notamment dans des postes à responsabilité, on se rend compte que la pression professionnelle peut produire du handicap et que c'est la tâche de l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter cette situation.

La deuxième chose, c'est qu'il faut faire tout un travail pour diminuer les absences, maintenir les personnes fragilisées au niveau de l'activité professionnelle et la démarche de «care management» qui est actuellement en cours pourrait le garantir.

La troisième chose, c'est l'intégration de personnes déjà handicapées au sein du personnel de l'administration. Il y a un certain nombre de moyens financiers qui sont à disposition. Or, vu la diminution des nouvelles rentes, il est nécessaire de renforcer encore cet effort dans la mesure des moyens disponibles.

Enfin, j'aimerais dire qu'il est peut-être temps d'être innovant. Je vous donne un exemple: le canton de Vaud participe actuellement à un projet. Il engage des personnes handicapées, qui ont une rente complète de la part de l'AI laquelle les engage en vue d'une intégration sociale et non pas professionnelle au niveau de la rentabilité, pour des tâches à l'Etat qui ne sont pas nécessairement rentables, mais qui permettent à la personne de trouver un rôle dans la société. Ils ont qualifié cette tâche d'aide-huissier: quelqu'un qui prend un paquet de lettres dans un service et qui va l'apporter à un autre, ce qui soulage beaucoup de monde et qui apporte de nombreux sourires dans les administrations et satisfait grandement la personne qui se sent utile et les autres qui reconnaissent cette utilité.

J'aimerais inciter le Conseil d'Etat, mais surtout l'administration cantonale, à examiner s'il n'y a pas au sein de tous les services de l'administration, la possibilité de développer de telles offres, qui ne coûtent pas à l'Etat, si ce n'est éventuellement une gratification à la personne, mais qui sont une possibilité d'intégration extraordinaire et qui permettent aux personnes d'éviter l'atelier protégé et d'être intégrées socialement dans une entreprise qui fonctionne.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat «Création dans l'administration cantonale de places de travail supplémentaires pour les handicapés».

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra, à l'unanimité, ce postulat pour autant que cela ne soit pas de nouveaux postes de travail créés, mais que des postes de travail actuellement libérés soient mis à disposition des personnes handicapées.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du postulat de nos collègues Martin Tschopp et Hugo Raemy ainsi que de la réponse donnée par le Conseil d'Etat. Il relève avec satisfaction que l'Etat n'entend pas relâcher son effort d'intégration des handicapés au sein du personnel de l'Etat. Il salue également les mesures de prévention que l'Etat a décidées d'entreprendre dans ce domaine.

Nous ne saurions cependant laisser croire que tout est bien dans le meilleur des mondes pour engager et intégrer des personnes handicapées. Il convient aussi de porter une analyse sur des mesures concrètes d'adaptation des places de travail. Il aurait été dès lors intéressant de connaître le point de la situation ou les intentions du Conseil d'Etat sur des domaines tels que l'adaptation du rythme et des exigences liées au poste, le travail d'information, voire de formation auprès des collègues de futurs handicapés pour une meilleure compréhension des particularités de certains handicaps, par exemple, de l'adaptation des places de travail, voire des lieux de travail. Nous pensons notamment à l'accessibilité pour des personnes à mobilité réduite. L'intégration du handicapé dans le monde du travail passe également par une meilleure accessibilité des bâtiments de l'Etat. Un programme tendant à une accessibilité quasi généralisée constituerait également une mesure favorisant l'intégration des handicapés dans le monde du travail.

Enfin, il serait intéressant de connaître les domaines ou les Directions qui connaissent en leur sein des employés handicapés. Le domaine administratif, le social, la santé, l'instruction publique ne doivent pas être les domaines privilégiés, qui évitent de porter une réflexion dans des domaines *a priori* moins faciles d'accès. La difficulté n'est jamais une raison de renoncer. Il serait intéressant aussi de connaître la situation par rapport aux différents endroits du canton, l'objectif étant d'offrir des possibilités sur l'ensemble du territoire. Nous souhaitons faire du canton de Fribourg non seulement un modèle d'intégration, mais aussi un modèle dans l'application du principe de non-discrimination prévue par la loi sur le handicapé.

Avec ces considérations, le groupe socialiste propose de suivre l'avis du Conseil d'Etat d'accepter le postulat et de considérer sa réponse comme rapport.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je pense, avec tous les intervenants, que le Conseil d'Etat suit le même objectif. Il a été dit à plusieurs reprises qu'il s'agit de ne pas relâcher les efforts. Je peux vous donner la garantie que c'est bien l'intention du Conseil d'Etat. C'est tellement son intention qu'un chiffre doit être corrigé; lorsque nous avons rédigé la réponse, les travaux budgétaires n'étaient pas terminés. Effectivement, nous avons alors inscrit 1,9 million au projet de budget 2008, mais dans les travaux finaux du budget on a porté ce montant à 2,1 millions; ce qui signifie concrètement que, du budget 2007 au budget 2008, c'est 500 000 francs supplémentaires qui ont été inscrits au budget pour des places spécifiques qui ne péjorent pas les services et qui leur permettent d'accueillir ce type de collaborateurs de façon beaucoup plus aisée. Donc, l'effort ici continue.

Par ailleurs, comme on le dit dans le rapport, il y a toute une série de personnes qui souffrent d'un handicap, avec rente AI complète ou non, qui ont une place de travail. Evidemment là, nous sommes en face d'une grande problématique. Est-ce qu'il faut faire le recensement pour pouvoir donner des chiffres par Direction comme c'est demandé? On se heurte là immédiatement à deux aspects: un aspect de protection des données et un aspect purement éthique. La meilleure intégration,

c'est justement de ne pas montrer du doigt les gens en disant «Voyez celui-là, il est handicapé, vous voyez il est là, il est dans tel service». Cette problématique existe dans l'ensemble des cantons. C'est la raison pour laquelle les comparaisons intercantionales sont très difficiles. Cela ne sert à rien que le canton de Fribourg commence à inventorier tous ces postes pour se retrouver tout seul pour dire «Regardez combien de postes on a, regardez où ils sont, mais on ne peut pas vous dire si on en fait plus ou si on en fait moins que d'autres cantons».

Il a été évoqué le «care management». Sur ce sujet, on en est au début également. Je pars de l'idée que c'est une première étape. Le Conseil d'Etat estime aussi que c'est un service, une prestation qui va se développer, à l'évidence. Dans ce programme, le canton de Fribourg n'est pas pionnier. Il y a déjà quelques cantons, à ma connaissance trois ou quatre, qui ont lancé ce genre de programmes. Mais la majorité des cantons n'a pas encore ce type de programme. Là, on peut dire qu'on est, sinon à l'avant-garde, du moins pas très loin. Ce programme est mis en place, non pas de façon indépendante par le Service du personnel, mais bien, comme il est indiqué, en collaboration avec les services intéressés, c'est-à-dire la Caisse de pension, ainsi que l'Office AI. La situation des bureaux de ce projet a été mise sciemment hors de l'administration cantonale. En d'autres termes, ces bureaux se trouveront dans le cadre des bureaux de la Caisse de pension précisément, parce que pour mettre en place un tel projet, le problème de l'adhésion est moins celui des cadres que celui des personnes concernées, il faut que les personnes concernées puissent se sentir totalement indépendantes pour aborder les spécialistes qui sont en train d'être engagés et qui seront formés pour essayer de trouver des solutions pour induire un retour au travail le plus rapide possible, précisément pour que les personnes touchées ne tombent pas à l'AI, et justement pour éviter ou essayer de freiner cette hausse des coûts exponentiels en termes d'AI.

Une question précise a été posée. A l'évidence, ce projet concerne l'ensemble des salariés de l'Etat, y compris les salariés de l'enseignement, cela coule de source.

Pour ce qui concerne les mesures constructives, on en prend déjà! Dans les bâtiments neufs, il est évident qu'on en tient compte. Nous avons d'ailleurs un spécialiste au SECa qui examine tous les projets de permis de construire sous cet angle-là. Très souvent, lorsqu'on a des problèmes c'est parce qu'on se trouve dans des bâtiments historiques. On le voit ici dans ce bâtiment. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de problèmes de ce côté-là, parce que nous agissons de façon pragmatique. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'à un endroit on n'a pas pu engager une personne handicapée parce qu'elle n'avait pas accès à sa place de travail. On a toujours trouvé des solutions pour assurer cet accès. Voilà, en substance, ce que je voulais dire.

Le Conseil d'Etat vous propose donc d'accepter le postulat, de considérer la réponse qu'il a donnée comme rapport au postulat, étant entendu qu'il entend continuer ses efforts dans le sens cette intégration.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 92.*

– Le réponse donnée par le Conseil d'Etat vaut rapport au postulat.

Motion d'ordre

Demande de procédure accélérée pour le mandat «Restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»¹

Depôt

Le Président. Je suis saisi d'une motion d'ordre demandant l'utilisation de la procédure accélérée prévue aux articles 67 et 174 LGC pour la réponse et la prise en considération d'un mandat à la session de novembre. Avec l'accord de la députée qui a déposé cette requête, M^{me} Mutter, M. l'Huissier va distribuer maintenant le texte de cette requête ainsi que celui du mandat de façon que vous puissiez en prendre connaissance le plus tôt possible. Nous traiterons cet objet demain matin.

Postulat N° 2002.07 Jacques Bourgeois (gestion optimale du trafic routier sur les axes Payerne-Fribourg et Romont-Fribourg)

Prise en considération²

Bourgeois Jacques (PLR/FDP, SC). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat de sa réponse détaillée et au vu des détails fournis, nous ne pouvons qu'accepter que cette réponse fasse également office de rapport.

Dans le cadre de l'analyse de ces axes prioritaires, il sied de tenir compte de plusieurs paramètres, notamment du développement économique, de la mobilité, de l'évolution démographique, de l'utilisation du sol et de la sécurité et du confort, aussi bien des usagers, que des habitants des localités traversées.

Dans le cadre du contournement de Prez-vers-Noréaz, je constate avec satisfaction que le dossier évolue. J'ose maintenant espérer, au vu de l'avancement du dossier, que l'on ne repoussera pas aux calendes grecques l'achèvement de cette étude.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat fait état d'une étude qui pourrait s'étaler sur la période 2008–2011.

A mon avis, nous ne sommes pas assez précis et nous requérons que le Conseil d'Etat mette tout en œuvre pour que cette étude, au vu de son avancement actuel, soit finalisée dans les plus brefs délais, soit d'ici à fin 2009 au plus tard.

Une étude qui devrait associer également et prendre en considération les milieux concernés. Au sujet des critères mentionnés, deux remarques et une question. Parmi les deux remarques:

- 1) La sécurité des enfants, tout comme la qualité de vie des habitants devraient être prises en considération.
- 2) Nous ne croyons pas devoir attendre que les accidents dépassent la moyenne pour intervenir.

Questions: parmi les huit critères retenus pour l'analyse «coûts/avantages», a-t-on dans le cadre de la fixation des montants pondéré les critères ou ont-ils tous la même valeur lors du calcul de la valeur annuelle nette et du ratio pour analyser les avantages et coûts d'un contournement ou pas d'une localité?

Comme relevé au sein de cette réponse, la jonction de l'A12 de Matran pose problème. A la suite des développements des communes de cette région, le trafic est de plus en plus perturbé, notamment et surtout, le week-end.

Les usagers sont aussi tentés d'emprunter d'autres axes, comme la traversée du village de Matran, créant ainsi des nuisances et de l'insécurité pour ses habitants.

La liaison Marly-Posieux-Matran va encore accentuer ce problème.

Forts de ces constats, il est impératif également de trouver rapidement des solutions afin d'améliorer la fluidité du trafic dans cette région de notre canton. Nous ne croyons pas, comme cela est relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, que l'aménagement de feux

¹ Dépôt BGC p. 1431.

² Déposé et développé le 23 janvier 2007, BGC p. 283; réponse du Conseil d'Etat le 28 août 2007, BGC p. 1300.